Fatwas du Cheikh

Fatwa n°: 267	Catégorie: Fatwas diverses

Des moyens empêchant les tentations

La question :

Quels sont les meilleurs moyens pour obstruer la voie aux tentations ?

La réponse :

Louange à Allah, Maître des Mondes; et paix et salut sur celui qu'Allah عزّ وجلّ a envoyé en miséricorde pour le monde entier, ainsi que sur sa Famille, ses Compagnons et ses Frères jusqu'au Jour de la Résurrection. Ceci dit :

La tentation se divise en deux types : la tentation des désirs et la tentation des ambiguïtés.

Quant à la tentation des désirs, son évitement se fait en baissant son regard, en évitant la mixité et le fait d'être seul à seule avec une femme et préservant sa chasteté en se mariant ou en jeûnant, limitant ainsi les voies de Satan.

Quant à la tentation des ambiguïtés, et pour ce qui est de la tentation de la mécréance, il est obligatoire de combattre la mécréance et les moyens y conduisant avec preuve, argument, démonstration et force, et ce, selon le besoin et la capacité.

Quant à la tentation de l'innovation en religion, il est un devoir de dévoiler les gens de l'innovation et de mettre en garde contre eux, de mettre en évidence la Sounna, de la faire connaître aux musulmans et de réprimer les innovations suivant les critères institués par la charia.

Quant au trouble qui pourrait survenir entre les gens de la Sounna, le fait de s'en sortir sain est inestimable, et s'en abstenir est meilleur, à moins que la vérité ne soit établie et appuyée par les preuves de la charia. Dans ce cas, il est un devoir d'apporter soutien et aide selon la capacité.

Le savoir parfait appartient à Allah عزّ وجلّ, et notre dernière invocation est qu'Allah, Seigneur des Mondes, soit loué et que paix et salut soient sur notre Prophète Mohammed, ainsi que sur sa Famille, ses Compagnons et ses Frères jusqu'au Jour de la Résurrection.

Alger le : 30 Djoumâda Ath-Thâniya 1426 H

Correspondant au : 5 août 2005

.: Il n'est permis de faire référence à une matière ou l'attribuer au Cheikh que si celle-ci a été publiée sur son site officiel :.

.: Les matières du site sont exclusivement d'ordre scientifique jurisprudentiel émanant de la charia islamique, et n'ont point d'objectifs médiatiques. Elles ne doivent en aucune façon être publiées à l'occasion des occurrences et des nouvelles calamités vécues par la nation :.

.: L’administration du site web interdit la traduction et l’exploitation des matières publiées sur le site à des fins commerciales, et autorise leur utilisation pour des raisons de recherche ou de prêche en faisant référence au site :.
Tous droits réservés. (1424 H/2004 G – 1432 H/2011 G)